Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 51

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271028

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

APRÈS UNE VOTATION

Un principe qui nous est cher approuvé

Le 4 avril 1965, les électeurs et électrices du canton de Genève ont accepté, par 31 813 voix contre 25 804, la loi du 9 janvier 1965, autorisant le Conseil d'Etat à participer, pour une somme de 50 000 fr., au capital de la Fondation des immeubles pour les Organisations internationales (FIPOI).

La campagne a été chaude parce qu'il s'agissait d'une question de principes beaucoup plus que de gros sous. Les initiateurs du référendum estimaient qu'on prévoyait de concéder aux bâtiments à usage international, un trop vaste terrain et qu'il ne fallait pas orienter toute une économie sur la présence de ces organisations et de leurs fonctionnaires.. Une crise de politique mondiale pourrait entraîner notre ruine. De plus, on risque de constituer ainsi une sorte d'enclave internationale où nos magistrats et notre police ne sont plus les maîtres.

Les partisans de la loi, sans méconnaître que certains arguments pouvaient être fondés, estimaient qu'il ne s'agit pas de maintenir à Genève des institutions, parce qu'elles nous rapportent de l'argent, mais parce que les Genevois approuvent les buts que poursuivent lesdites institutions : organisation pacifique du monde, protection de la santé des hommes, respects des droits de l'homme, protection des travailleurs, etc. L'idéal qui inspire ces efforts internationaux, les Genevois considèrent qu'il est en accord avec les principes qui ont gouverné la République de Genève, depuis de nombreux siècles. Les Genevois se sentent tenus d'appuyer ces efforts, même au prix de certains sacrifices.

Si nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur ce problème cantonal, c'est que notre journal a aussi, sur ce sujet, une attitude traditionnelle qu'il se doit de respecter.

En règle générale, nous nous efforçons de présenter objectivement les arguments pour et contre ; lors des scrutins cantonaux ou fédéraux, nous sommes politiquement neutres. Mais, lorsqu'en mai 1920, le peuple suisse eut à se prononcer sur l'entrée de la Confédération suisse dans la Société des Nations, le « Mouvement féministe » n'a pas été neutre. **Sa fondatrice, Mlle Gourd, a soutenu avec feu, la cause de la SDN. Pourquoi ? Parce que nos sociétés féminines souhaitent voir régner la paix dans le monde et parce que le seul moyen de maintenir la paix est de maintenir une organisation internationale des nations et des peuples, en dépit des déceptions et des lacunes. Voilà pourquoi notre journal s'intéresse aux institutions internationales et se félicitent du scrutin du 4 avril 1965.**

le gaz
est indispensable

NEUCHATEL

Le Conseil d'Etat neuchâtelois prête l'oreille aux voeux des acheteuses

Réunies en « table ronde » dans la Salle des chevaliers du château de Neuchâtel, vingt-cinq à trente citoyennes neuchâteloises des différentes régions du canton et représentant un peu tous les milieux de la population féminine active (maîtresses de maison, ouvrières, paysannes, enseignantes, vendeuses, professions libérales), convoquées par le Suffrage féminin et l'organisation des acheteuses neuchâteloises, se sont entretenues, sous la présidence de M. Fritz Bourquin, conseiller d'Etat, chef du Département de l'industrie, du problème délicat de l'assouplissement des heures d'ouverture des magasins.

Cette initiative, partie du milieu des acheteuses neuchâteloises, dont Mme Maurice Jeanneret assume la présidence, tendait à trouver à un postulat présenté il y a quatre ans au Grand Conseil par M. André Sandoz, des modalités d'application répondant à la situation présente et aux désirs des acheteuses.

Différents vœux

Introduite par M. Fritz Bourquin et Mlle Raymonde Schweizer, députée, la discussion, extrêmement intéressante et fournie permit de constater que les ouvrières et les paysannes entre autres salueraient une mesure ramenant progressivement à 16 h. et à plus tôt encore la fermeture des magasins alimentaires le samedi après-midi. A plus forte raison depuis qu'il se révèle toujours plus difficile de recruter du personnel vendeur, précisément à cause des heures de travail du samedi après-midi.

En revanche, l'idée d'une ouverture des magasins un soir dans la semaine pour compenser les heures réduites du samedi après-midi n'a guère trouvé d'écho. Mais il importe de distinguer entre les divers commerces de vente, les heures de pointe de certains, la confection par exemple, étant précisément celles du samedi après-midi. En outre, il est indispensable que la fermeture, le même jour, des magasins vendant les même articles, prévoie un système de rotation permettant à la clientèle de se servir ce jour-là dans un magasin déterminé à tour de rôle, qui reste ouvert par quartier ou par village.

Le principe de deux jours successifs de congé dans la semaine est à prendre en considération pour assurer au personnel vendeur les avantages dont bénéficient les employés des autres branches de l'économie.

Si de telles recommandations sont appelées à devenir réalité, elles devraient s'accompagner d'autres mesures qui en assureraient l'efficacité. Il s'agit en particulier de l'application généralisée de la semaine de cinq jours tant dans les écoles que dans les usines et les bureaux, corollaire indispensable à la fermeture des magasins le samedi après-midi.

Tous ces vœux ont été entendus et notés avec bienveillance par le chef du Département de l'Industrie auquel les acheteuses et ménagères neuchâteloises expriment leur gratitude pour l'attention qu'il a bien voulu leur prêter.

Jenny Humbert-Droz

Ne confondons pas!

« Je viens de lire dans « Femmes suisses », sous la rubrique Neuchâtel-Le Locle, une information selon laquelle je serais représentante popiste au Conseil général de notre ville. Ceci n'est pas exact ; je fais partie du groupe socialiste.

» Nous sommes effectivement cinq femmes à siéger à notre législatif, mais nous sommes donc réparties ainsi :

1 représentante du Parti progressiste national
1 représentante du Parti popiste
3 représentantes du Parti socialiste.

» Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir rectifier cette erreur dans votre prochain numéro. »

Josine Gagnebin

Voilà qui est fait et avec nos excuses.

Un vieux de la vieille

Le Mouvement féministe à l'Exposition de la Presse genevoise

Du 20 mars au 4 avril, un fort nombreux public a défilé, dans les salles de l'Institut national genevois, devant les panneaux où étaient présentés des centaines de journaux ayant vu le jour depuis plus d'une centaine d'années, à Genève. C'est le président actuel de l'Institut, M. Max Hochstaetter qui, aidé d'un comité compétent, avait mené à bien cet intéressant projet, et le visiteur apprenait beaucoup de choses en un bref parcours. Laissons de côté la superbe machine telex qui débite sans arrêt les nouvelles de l'ATS auprès du vieux télégraphe morse, le merveilleux bélinographe qui transmet instantanément les images, les formes d'imprimeries et les clichés à rotative et allons nous étonner du nombre incroyable de journaux et feuilles satiriques qui ont vu le jour en un peu plus de cent ans ! En dehors des quotidiens d'informations que nous connaissons de longue date, il est né d'innombrables feuilles — la plus grande partie, paraît-il, n'a pu être exposée, faute de retrouver des exemplaires.

Ce foisonnement de publications a évidemment une contrepartie, la plupart d'entre elles ont disparu rapidement. On pense avec mélancolie à tant d'efforts avortés, à tant d'espoirs déçus.

Mais nous ne sommes que plus fières de la longue vitalité de notre journal féministe, qui se trouve là aussi, parmi les autres, le comité de l'exposition ayant bien voulu l'accueillir.

Nous sommes des « vieux de la vieille ».

Non seulement le « Mouvement féministe », aujourd'hui « Femmes suisses - Le Mouvement féministe » paraît, sans interruption, depuis 63 ans, mais il poursuit le même but que jadis : la défense des intérêts féminins, qui commence par la revendication de l'égalité des droits civiques. L'égalité civique existe dans les trois cantons romands, il reste à obtenir l'égalité sur le plan fédéral et, en attendant, il s'agit d'éduquer l'électrice, trop souvent indifférente, en lui montrant que la solution des problèmes quotidiens et l'avenir du pays dépendent de l'intérêt intelligent avec lequel nous nous acquittons de nos devoirs civiques.

La fidélité que de nombreux journaux gardent à l'idéal de leurs fondateurs à été évoquée lors des conférences et débats qui encadraient l'exposition. Nous nous flattons d'être de ceux qui sont restés fidèles.

A la Galerie Motte

En mars dernier, Ginette Burkard a exposé une trentaine d'huiles de factures diverses et de sujets variés. Quelques-unes, très travaillées, frappaient tout spécialement par leur composition étudiée et leurs belles couleurs ; ainsi « Tournesols », « Nature morte aux fraises », « Nature morte sur fond bleu ». D'autres, des paysages surtout, reflétaient une grande sensibilité. Quant aux peintures avec figures, elles étaient parfois un peu raides, un peu sommaires, exception faite du « portrait de Charles », tout à fait réussi et évocateur.

Cette plaisante exposition témoignait des dons certains de Ginette Burkard.

L'assemblée générale du Club des femmes de carrières libérales et commerciales

Le Club de Genève de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales a tenu son assemblée générale le 17 mars, sous la présidence de Mlle Andrée Travelletti.

Le Club a offert à ses membres, au cours de l'année écoulée, un programme varié et cohérent, leur procurant rencontres amicales, délassement, jouissances artistiques ou littéraires et initiation aux problèmes sociaux et civiques de l'heure.

Un groupe d'étude a scruté la question de la « prévention de certains troubles mentaux liés à la civilisation contemporaine » et a apporté ainsi une contribution à une enquête de portée universelle confiée par l'Organisation mondiale de la santé à des organisations non-gouvernementales. Un autre groupe a étudié la question du « travail à temps partiel dans les professions libérales et commerciales ». Le Club a ainsi pu fournir récemment à la commission du Grand Conseil des avis fondés sur les expériences de ses membres.

Affilié à l'Association suisse et, par elle, à la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, le Club de Genève a le grand privilège d'accueillir chaque année la visite de personnalités marquantes qui participent aux conférences de diverses organisations internationales. Ces visites permettent d'intéressants échanges de vue et donnent aux étrangers l'occasion d'entrer en contact avec des institutions suisses et aux Genevoises un aperçu des échecs et des réussites des femmes qui, dans d'autres pays, luttent pour améliorer la condition féminine. En 1964, le Club a reçu ainsi neuf visiteuses d'Europe, des Etats-Unis, du Japon et de divers pays d'Afrique.

En 1965, le Club de Genève se propose de poursuivre ses activités dans la même ligne et il inscrira fort probablement à son programme une étude sur « la femme dans la cité », sujet de grande actualité.

M. J.

Réunions et conférences

Mercredi 21 avril **Genève**

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 20 h. 30, **Club de rapprochement.**

Le Lyceum organise :

dimanche 25 avril, à 20 h. 30, un récital de poésies, par Odette Kocher ;
dimanche 2 mai, à 20 h. 30, un concert par l'Ensemble instrumental, sous la direction d'Anne-Marie Bonnifas.

VAUD

Mlle Suzanne Truan

Ancienne maîtresse secondaire, Mlle Suzanne Truan est décédée le 15 mars, à la maison de vieillards de Chailly sur Lausanne.

Conquise il y a plus de cinquante ans aux idées suffragistes, elle n'a cessé d'être une féministe convaincue. Elle était membre des femmes abstinentes. Née en 1881, après avoir fait des études à l'Ecole normale de Lausanne, elle s'est vouée à l'enseignement privé en Allemagne, pendant quatre ans, puis, après avoir achevé son certificat de maîtresse secondaire, elle est repartie pour la Russie, puis pour le Caire. Elle est revenue en Suisse où elle a enseigné les langues dans divers pensionnats de Lausanne et de Genève jusqu'en 1911, date à laquelle elle a été appelée comme institutrice au Collège de Moudon où elle a terminé sa carrière en 1936.

Mlle Suzanne Truan était la sœur de M. Albert Truan, professeur à Corsier sur Vevey, et membre du comité de « Femmes suisses ».

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66
GENÈVE
Confections soignées pour enfants

Activité du Centre de liaisons de sociétés féminines

Le 8 mars s'est tenue, à l'Union des femmes, sous la présidence de Mlle Valentine Weibel, l'assemblée générale du Centre de liaison des sociétés féminines genevoises.

Au cours du rapport présidentiel, furent rappelées les diverses actions poursuivies par le comité, ses démarches auprès des autorités, notamment sur la question du travail féminin à temps partiel, sa collaboration avec l'Alliance de sociétés féminines suisses. C'est une commission d'accueil du Centre de liaison qui pilote, à Genève, les boursières des voyages d'études financés par l'Unesco ou le Conseil international des femmes.

L'effort social permanent du Comité de liaison est incarné par l'« Aide aux mères », présidé par Mme Bernard Naef, dont le rapport détailla les diverses utilisations des fonds. Il s'agit, le plus souvent, de la maladie ou du surmenage de la mère de famille, de l'instabilité du ménage, de son équipement insuffisant. Plus de 1400 fr. ont été dépensés en médicaments, linge, vêtements, aide ménagère, séjours de vacances, hospitalisation d'enfants, etc.

Après l'adoption de ces rapports et du rapport financier, l'assemblée eut à élire un nouveau membre du comité, Mme Leuenhardt, en remplacement de Mme Antoinette Rochedieu, démissionnaire.

A la suite de l'assemblée administrative, on entendit Mme Droze, assistante sociale, qui s'occupe, depuis de nombreux mois, du nouveau Centre d'informations familiales, souvent appelé encore « planning familial ». Elle donna maints exemples des situations en face desquelles elle se trouve qui risquent de compromettre la vie d'un ménage. Elle passionna son auditoire qui comprit ainsi mieux encore combien ce nouveau travail social est utile et combien il est souhaitable de le voir se développer.

Marie-Madeleine Jaeger
Esthéticienne
Spécialiste du massage manuel
Prix modérés
Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80

FRAISSE & Cie
TEINTURIERS
GENÈVE
Magasins :

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Le séchage du linge n'est plus un problème !

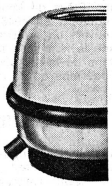

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claie pour baignoire, etc.
Fr. 186,— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S.A., URDORF-ZURICH

Une qualité...
Aerschbach
...qui court les rues!
4, rue du Rhône - Genève